

DECRET N° 2005-305 DU 25 MAI 2005

Portant nomination des membres et du
Président du Conseil d'Administration de
l'Office de Radiodiffusion et Télévision du
Bénin (ORTB).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, scientifique et culturel ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-252 du 04 mai 2004 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2001- 444 du 05 novembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles ;
- Vu** le décret n° 2005- 110 du 11 mars 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Sur** proposition du Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 mai 2005 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées membres du Conseil d'Administration de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (ORTB), les personnes dont les noms suivent :

- **Monsieur AGBANNEKPO Dieudonné** : représentant du Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles ;
- **Monsieur CODJIA Bertrand** : représentant du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- **Monsieur BANKOLE Dossou Maurice** : représentant du Ministre d'Etat, chargé de la Planification et du Développement ;
- **DOSSOU Bata** : représentant du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- **Monsieur HOUNKPE Maxime** : représentant le Personnel de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (ORTB) ;
- **Monsieur KIKI Romain** : représentant les Usagers ;
- **Monsieur ZINSOU Isidore** : personnalité compétente dans le domaine de l'audiovisuel.

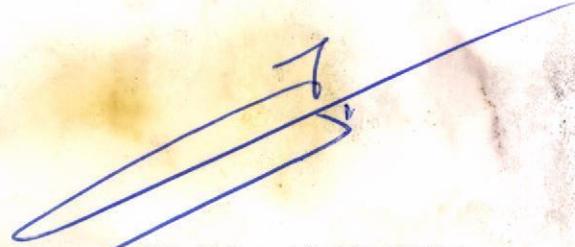
Article 2 : Monsieur **AGBANNEKPO Dieudonné**, est nommé Président dudit Conseil d'Administration.

Article 3 : Les membres du Conseil d'Administration de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (ORTB) sont nommés pour un mandat de quatre (04) ans renouvelable.

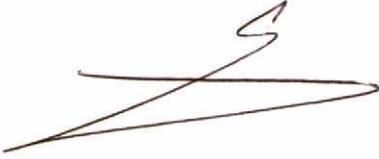
Article 4 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 mai 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Cosme SEHLIN.-

Le Ministre de la Communication
et de la Promotion des Technologies
Nouvelles,



Frédéric DOHOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCPTN 4 MFE
4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-3 UAC-UNIPAR-ENAM
3 FADESP-FDSP 2 INTERESSES 07 ORTB 02 JO 1.-